

Délibération du Conseil municipal

Séance du 15 septembre 2026

Le quinze septembre deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

AUMIAUX Nathalie, BARON-GUICHARD Bruno, BEAUCLAIR Sophie, BOISDRON Patrick, CAILLÉ Olivier, CHOUTEAU Maxime, COLLOBERT Albane, CORBILLON Christine, DANILO Dominique, DEGAS Stéphanie, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FAOUZI Chloé, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LAMBERT Christophe, LANDREAU Elodie, LHUISSIER Thierry, MARCHAND Anthony, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PLASSON Shaïnon, PUSHPARAJ Emilie, RAYMOND AUGIER Florence, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, ROSAENZ Fabienne, VERGARA José

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

LECACHEUR Julien	à BEAUCLAIR Sophie
LECOMTE Delphine	à CORBILLON Christine
SAMBA Jessica	à PAVILLON Jean-Paul

Absents

PRÉVOT Stéphanie

Secrétaires de séance

FAOUZI Chloé et LAMBERT Christophe

Convocation adressée le 9 septembre 2026, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 16 septembre 2026, article L.2121.25 CGCT

26SE1509-09 | Programme Local de l'Habitat – Aide à l'accession sociale à la propriété – Attribution d'une subvention

Monsieur Robert DESOEUVRE adjoint délégué à l'Urbanisme et à la Transition Écologique, expose :

A la suite de la décision d'Angers Loire Métropole de reconduire le dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété, la ville a fait le choix de renouveler l'opération pour les années 2026, 2027 et 2028.

En 2025, le dispositif d'aide à l'accession sociale a permis d'accompagner 138 ménages primo-accédants, pour un montant global à l'échelle d'Angers Loire Métropole de 334 500 € ; Ces aides auront également permis de participer au maintien d'une activité soutenue pour tous les acteurs locaux du bâtiment : promoteurs, constructeurs et autres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 février 2026 approuvant les critères d'éligibilité et de modalités du dispositif d'aide à l'accession sociale,

Vu la délibération n°26SE3006-05 du Conseil municipal en date du 30 juin 2026 adoptant la poursuite du dispositif pour financer l'accession sociale à la propriété et abonder en conséquence l'aide d'Angers Loire Métropole d'une subvention au bénéfice des ménages accédants pour les années 2026, 2027 et 2028,

Considérant que [REDACTED] et Monsieur [REDACTED] ont déposé le 02 juillet 2026 auprès d'Angers Loire Métropole un dossier de demande de subvention pour l'acquisition d'un appartement situé rue Denis Mukwege (programme ICEO ZAC des Hauts de Loire), aux Ponts-de-Cé, et que ce dossier a été jugé recevable,

Considérant l'avis du comité consultatif Aménagement et Transition écologique du 7 septembre 2026,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'octroyer à Madame [REDACTED] et Monsieur [REDACTED] une subvention de 1 500 euros, pour l'acquisition d'un appartement situé rue Denis Mukwege, aux Ponts-de-Cé,
- Impute la dépense sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2026 et suivants,
- Précise que la durée de validité de la présente décision est limitée à deux ans à compter de la date la rendant exécutoire.
- Précise que dans le cadre du non-respect du règlement du dispositif d'aide à l'accession sociale, les demandeurs devront reverser à la commune l'intégralité du montant de la subvention.

VOTE			
En exercice	33	POUR	32
Présents	29	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	32	TOTAL	32

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon

